

COMMUNIQUE DE PRESSE

■ LEVEE DE LA SUSPENSION DES ACTIONS DE FORTIS

Suite à la publication d'un communiqué de presse par FORTIS le 14 octobre 2008 avant l'ouverture des marchés, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) a décidé ce matin, en collaboration avec l'autorité belge, la CBFA, de lever la suspension de la négociation des actions de FORTIS (BE0003801181) sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg.

Luxembourg, le 14 octobre 2008

